



Assignation devant le juge des affaires familiales

Par **Marine_le**, le **02/02/2023** à **12:04**

Bonjour,

L'ex-compagne de mon conjoint l'assigne devant le juge des affaires familiales pour des faits de maltraitance sur leurs enfants.

Nous sommes ko et ne savons absolument pas par où commencer nos démarches. Les faits relatés relèvent de l'interprétation voire du mensonge, les enfants sont en plein milieu et nous ne le savons même pas. Quelqu'un peut-il nous conseiller, d'autant plus que l'audience est prévue le 6 mars.

Merci d'avance

Par **yapasdequoi**, le **02/02/2023** à **12:17**

Bonjour,

Prenez un avocat.

Si accusation de maltraitance il y aura enquête sociale. Selon les preuves avancées, des mesures d'éloignement peuvent être décidées, en attendant les résultats.

Si les accusations s'avèrent fausses, vous pourrez porter plainte pour accusations malveillantes.

Par **Marine_le**, le **02/02/2023** à **12:20**

Merci de votre réponse.

Nous essayons en effet de trouver un avocat spécialisé en affaires familiales.